

Le service public de gestion des déchets

Le service public de gestion

Enquête sur la région
Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Données 2021
Fiche *Régies*

Régies

La présente étude a été menée en 2022 par INDDIGO pour le compte de la direction générale Provence-Alpes-Côte-D'azur de l'ADEME, auprès des 65 collectivités à compétence collecte des déchets de la région.

Malgré le travail important de collecte de données que cela demandait aux collectivités, le taux de réponse s'élève à 61 % avec 40 réponses, ce qui garantit une très bonne représentativité des données.

L'échantillon représente plus de 3,3 millions d'habitants.

Présentation des collectivités de l'échantillon

Flux concerné par la régie	OMR	Verre	Papiers et emballages hors verre
Nombre de régie en porte-à-porte (PàP)	9	0	6
Nombre de régie en apport volontaire (AV)	9	15	12
Nombre de régie avec un mix entre PàP et AV	11	1	10

Autres services gérés en régie	Déchèteries		Autres flux	
	Haut de quai	Bas de quai	Encombrants	Carton des pros
Nombre de collectivités	27	14	14	16

12 collectivités ont une organisation mixte (régie + prestation) du haut de quai de leur déchèterie.

Statut juridique de la régie

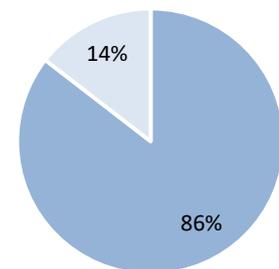
Statut juridique	SPA	SPIC	SPL
Nombre de réponses	14	2	2
Répartition par statut	78 %	11 %	11 %

Les collectivités en TEOM devraient être en SPA ; les collectivités en REOM devraient être en SPIC.

Moyens humains

Les agents de collecte titulaire représentent 86 % des ETP (compris entre 50 % et 100 % selon les collectivités).

Les 13 % restant correspondent aux agents non titulaires (intérimaires, saisonniers...).



■ Agents titulaires ■ Agents non titulaires

Est-ce que les agents de collecte travaillent uniquement pour le service déchets ?		
Oui pour tous	20	80 %
Oui pour la plupart	5	20 %
Non pour la plupart	0	0 %
Nombre de répondants	25	100 %

Les agents de collecte travaillent uniquement pour le service déchets, même s'ils peuvent être polyvalent au sein du service (chauffeur / ripeur / gardien de déchèteries / entretien des PAV...)

Temps de travail

Temps de travail	Temps de travail contractuel	Temps de travail réel moyen
Moyenne	35,3 h	32 h
Interquartile (50 % des valeurs de l'échantillon)	/	30 h – 35 h

Le temps de travail contractuel est de 35 h par semaine pour 85 % des régies. Il est supérieur pour 4 collectivités (36, 37,5 ou 39 h/semaine).

57 % des collectivités déclarent que le temps de travail réel des agents est égal au temps théorique. Mise à part 2 collectivités qui déclarent que le temps réel est supérieur au temps théorique, pour toutes les autres (35 %), les agents travaillent moins que le temps de travail théorique : - 19 % en moyenne, pouvant aller jusqu'à - 29 %.

Sur 1/3 des régies, les agents travaillent moins que leur temps de travail contractuel

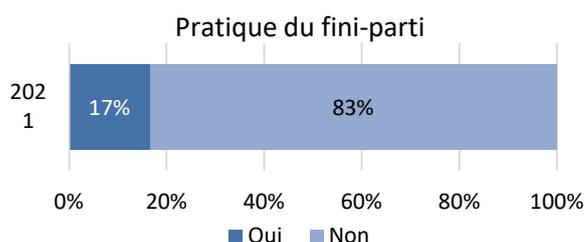
L'organisation du travail se fait sur 5 jours pour 90 % des collectivités ; sur moins de 5 jours pour les autres 10 % :

Nombre de jour de travail par semaine		
Moins de 5 jours	2	10 %
5 jours	18	90 %

Dans le cas des régies travaillant sur moins de 5 jours, le temps de travail quotidien est supérieur : entre 7,5/jour contre 7h/jour pour les régies travaillant sur 5 jours.

Pour les collectivités travaillant sur 5 jours (7 heures de travail / jour), le temps moyen de collecte exclusive (temps de collecte entre le 1er bac et le dernier bac) est de 5,4 h / jour (compris selon les collectivités entre 5,0 h / jour et 6,0 h / jour).

La pratique du fini-parti (ou fini-quitte) est encore utilisée dans 17 % des collectivités en régie (4 collectivités sur les 24 répondantes).



La recommandation R437 de la CNAM proscrit le fini-parti depuis 2008...

Absentéisme et accident du travail

Taux d'absentéisme	
Moyenne	10 %
Interquartile	5,5 % - 10,5 %
(Échantillon)	(9 réponses)

Il n'y a pas de relation statistique entre la taille de la régie (nombre d'agents) et le taux d'absentéisme. À noter cependant la faiblesse de l'échantillon (9 valeurs) qui ne permet pas de tirer des conclusions fiables !

Les données concernant les accidents du travail (taux de fréquence et taux de gravité) sont très variables d'une collectivité à l'autre :

Accident du travail		
Indicateurs	Taux de fréquence	Taux de gravité
Description	Nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures théoriquement travaillées	Nombre de jours d'arrêts du travail par millier d'heures théoriquement travaillées
Moyenne	126	4,2
Interquartile	56 – 136	1,2 – 6,9

Les valeurs du taux de fréquence vont de 7 à 354. Pour la collectivité avec un taux à 354, cela correspond à plus d'un agent sur deux ayant eu un accident de travail avec arrêt sur l'année.

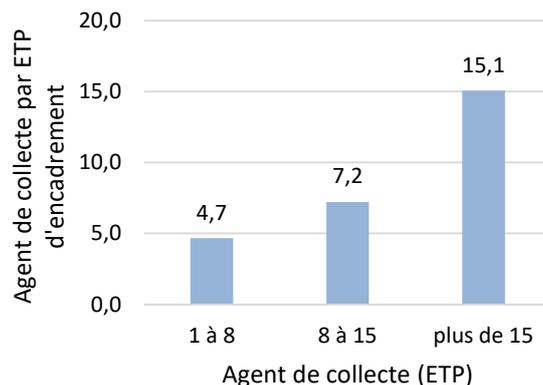
En 2012, la FNAD présentait pour les activités de collecte des DMA, un taux de fréquence de 52 (inférieur à celui observé ici), avec un taux de gravité de 3,1.

Note : les données sont insuffisantes pour définir si la pratique du fini-parti est plus accidentogène ou pas.

Encadrement

Nombre d'agents de collecte par agent d'encadrement	
Moyenne	11
Interquartile	6,6 - 15
(Échantillon)	(37 réponses)

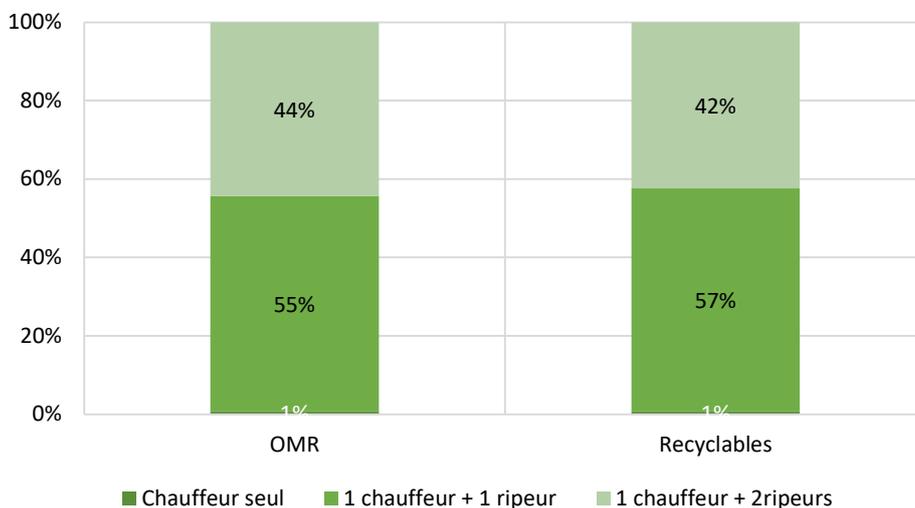
Le ratio d'encadrement peut varier énormément d'une collectivité à l'autre, et notamment selon la taille des régies (cf. ci-contre). Il y aura plus d'agent de collecte par encadrant pour les grosses régies. Pour les petites régies, il y a parfois 1 encadrant pour 2 équipes (6 agents + les remplaçants).



Composition des équipages

Pour les collectes au porte-à-porte, la composition de l'équipage peut varier d'une collectivité à l'autre : chauffeur seul (pour les collectes à chargement latérale : 1 collectivité), chauffeur avec 1 ripeur ou chauffeur avec 2 ripeurs.

Sur les régies, la répartition est la suivante :



Pour les collectivités qui ont à la fois une régie sur les OMR et les recyclables, la composition moyenne de l'équipe est globalement la même entre les 2 flux (correspond à celle des recyclables dans le graphique ci-dessus).

Moyens matériels

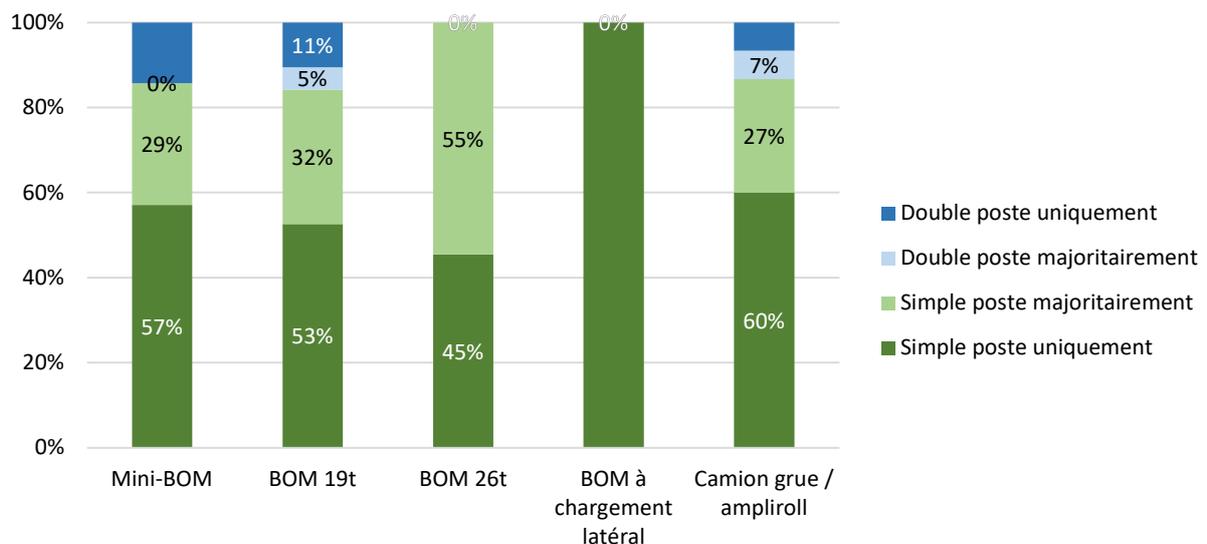
Type de véhicule	Mini-BOM	BOM 19t	BOM 26t	BOM à chargement latéral	Camion grue / ampliroll
Nombre de collectivité concernée	14	18	10	1	11
Âge moyen des véhicules	6,8 ans	8,2 ans	7,1 ans	3 ans	7,7 ans
Interquartile	4,0 – 7,8 ans	6,1 – 10,6 ans	4,3 – 11,1 ans	/	5 – 10,5 ans
Km moyen parcouru /véhicule /an	6000 km	10000 km	11000 km	5000 km	12000 km

L'âge moyen des véhicules (indépendamment du type) est d'environ 7,4 ans. Il peut varier de manière importante selon les collectivités, notamment sur les petites régies qui n'ont qu'1 ou 2 véhicules).

Le kilométrage moyen parcouru par un véhicule de collecte varie d'une collectivité à l'autre. Des écarts très importants sont observés, fonction de l'utilisation (simple/double poste), de la nature du territoire (dispersé/dense), de la distance à l'exutoire...

Utilisation des véhicules

Le graphique suivant présente l'utilisation des véhicules de collecte :



De manière générale, les véhicules sont utilisés en simple poste, c'est-à-dire une seule tournée par jour par véhicule. L'utilisation en double poste (uniquement ou majoritairement) concerne moins de 20 % des BOM 19 ou 26t.

Carburant

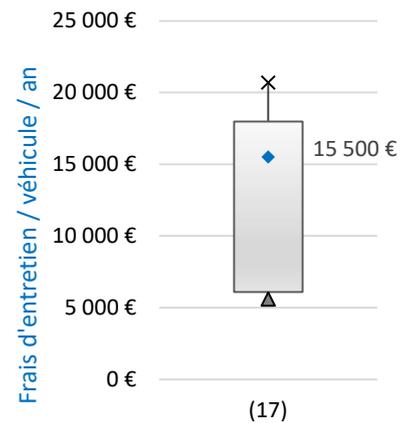
Au niveau de la carburant, seule 1 collectivité en régie a un mode de carburant au GNV.

Pour toutes les autres, les véhicules fonctionnent au gazole.

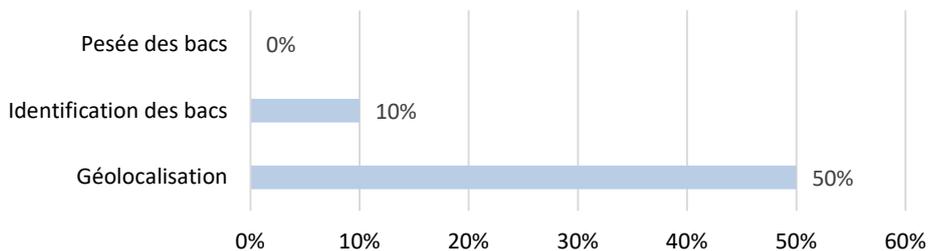
Frais d'entretien

Concernant les frais d'entretien, ils s'élèvent en moyenne à 15 500 € par véhicule et par an. Les frais peuvent être plus ou moins importants selon le type de véhicule, son âge, sa marque... sans qu'aucun facteur ne ressorte statistiquement.

De manière générale, les frais d'entretien augmentent avec l'âge des véhicules.



Équipement complémentaire



1 collectivité sur 2 en régie dispose d'un système de géolocalisation pour son parc de véhicule.

Véhicules de réserve

Nombre de véhicules de réserve pour 10 véhicules de collecte	
Moyenne	1,7
Interquartile (50% des valeurs)	0,3 – 2,4
Nombre de réponses	27

Il existe une grande disparité entre collectivités sur le nombre de véhicule de réserve. Cette différence peut être liée à la taille de la régie (pour les petites régies, il est parfois complexe d'avoir un véhicule de réserve).

À noter que sur les 27 collectivités, 7 ont déclaré n'avoir aucun véhicule de réserve. Les raisons de ce choix sont diverses :

- Utilisation de véhicules de partenaires ou prêtés par un garage ;
- Appel à un prestataire ;
- Décalage des tournées à rattraper (après-midi ou sur les jours où il n'y a pas de collecte) ;
- Nombre de véhicule supérieur au besoin pour faire tourner selon les besoins.

Déclassement des véhicules

Type de véhicule	Mini-BOM	BOM 19t	BOM 26t	BOM à chargement latéral	Camion grue / ampliroll
Âge moyen de déclassement	10 ans	12 ans	11 ans	10 ans	12 ans
Nombre de véhicule concerné	96	179	37	2	35

Remarque : que ce soit 11 ou 12 ans, cette durée moyenne d'utilisation d'une BOM est légèrement supérieure à la durée d'amortissement retenue par l'ADEME pour le remplissage des matrices (qui est de 10 ans pour une BOM).

Système de télérelève (apport volontaire)

Aucune collectivité ayant répondu à l'enquête ne dispose d'un dispositif de télérelève permettant un contrôle du taux de remplissage des conteneurs d'apport volontaire pour l'optimisation des tournées de collecte.

Étude d'optimisation des circuits de collecte

57 % des collectivités avaient réalisé récemment une étude d'optimisation de leur circuit de collecte des déchets. Dans près d'un cas sur deux (45 %) cette étude a été réalisée en interne par la collectivité.

